

### ACTUALITÉS

2017 aura été une année particulière pour le CAES avec le 18 décembre la signature d'une nouvelle convention entre l'Inserm et le CAES. Cela a été aussi l'année de nouvelles dispositions votées envers les personnes handicapées pour une application en 2018, d'une forte augmentation du budget de la subvention Voyages autonomes entre autres, et de l'acquisition de nouveaux investissements dans des villages de Vacances afin de permettre au plus grand nombre de partir pour changer leur quotidien.

2018 s'annonce de bons augures avec de nouveau une augmentation du budget du CAES ce qui dans les circonstances actuelles n'est pas courant. On voit plus souvent des coupes budgétaires comme cela s'est produit en 2017 sur le budget de l'action sociale interministérielle qui concerne aussi le personnel Inserm actif et retraité.

Nous sommes sereins pour envisager l'avenir et vous proposer en 2018 de nouveaux projets.

Après les sondages des secteurs Sport en 2016 et Jeunesse en 2017, c'est le secteur Vacances qui vous sollicitera cette année avec son questionnaire. Merci de prendre un moment pour y répondre, c'est important pour le CAES.

**Toute l'équipe du CAES élus et salariés vous souhaite une belle et heureuse année 2018 pleine de projets à réaliser et pourquoi pas avec le CAES !**

Patricia Ferrari,  
Présidente du CAES Inserm

**Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :**

<http://caes.inserm.fr>

**Ouvrant Droit :** Agent Inserm actif ou retraité  
CDD de plus de 3 mois  
Vacataire ayant 500 h accomplies

### SPORTS

#### Randonnée autogérée en Sardaigne

**Du 29 septembre au 7 octobre 2018**

5 jours de randonnée

Randonnée en étoile sur la côte Est de la Sardaigne (Cagliari, Olbia), en moyenne 6 heures de marche par jour, port du sac limité aux affaires de la journée.



Bonne condition physique nécessaire.

**Tarif : 1020€/personne Voyage inclus** (départ de Paris)  
Après subvention : 408 € à 918 € subvention de 10 à 60%

**Date limite de réception des dossiers : 23 février 2018**

#### Les XVèmes Adayades Sportives à Guidel (Morbihan)

**du 10 au 13 mai 2018**

L'Adas-Inra, homologue du CAES Inserm à l'Inra, organise tous les 4 ans ses Adayades Sportives, et nous invite à engager une équipe aux couleurs du CAES Inserm.

Ces Adayades seront sous le signe des 50 ans de l'Adas-Inra

Plusieurs sports sont proposés : badminton, course à pied, futsal (football en salle), moto, pétanque, randonnée, volley, VTT (chaque participant ne peut choisir qu'un seul sport).

**Tarif : 480€/personne**

Après subvention de 10 à 60% : 192€ à 432€

**Subvention voyage de ralliement** taux standard 10 à 60%

**Date limite de réception des dossiers : 6 février 2018**

**Renseignements et inscriptions**  
auprès de Sylvie Dupuy ☎01 82 53 34 40

[sylvie.dupuy@inserm.fr](mailto:sylvie.dupuy@inserm.fr)

### LOISIRS-CULTURE

#### Opéra Bastille

**Ballets :** Daphnis et Chloé / MILLEPIED et Boléro/BEJART,  
**Vendredi 2 mars 2018 à 19h30.**

Tarif avant subvention : 70 € CAT. 4

**Date limite de réception des dossiers : 9 février 2018**

#### Opéra national de Lorraine à Nancy

**Opéra de Verdi :** Un bal masqué

**Dimanche 25 Mars 2018 à 15h00.**

Tarif avant subvention : 32 € CAT. C

**Date limite de réception des dossiers : 23 février 2018**

**Renseignements et inscriptions** Soraya Louahchi

[soraya.louahchi@inserm.fr](mailto:soraya.louahchi@inserm.fr) - ☎01 82 53 34 37

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : [caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr) Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

# SOLIDARITÉ

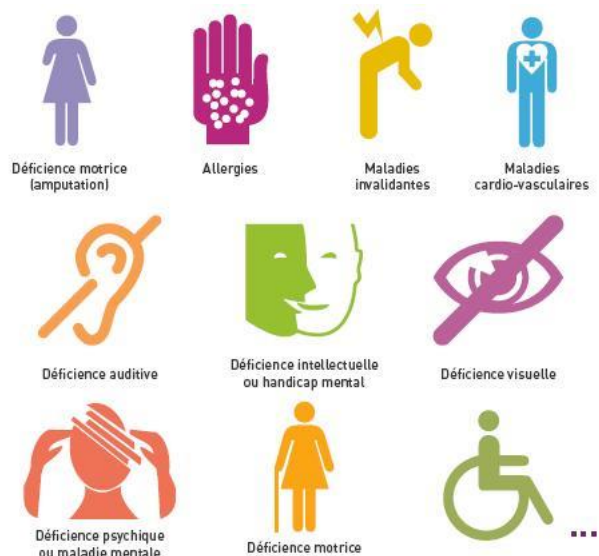
## À partir du 1er Janvier 2018, nouveaux dispositifs en faveur des familles avec une personne handicapée au sein de leur foyer.

Ces familles sont confrontées à de nombreuses difficultés et se sentent souvent bien isolées pour faire face aux problèmes concrets de leur vie quotidienne et pour concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est pour cela que le CAES a mis en œuvre de nouvelles mesures.

Un adulte ou un enfant de votre famille est handicapé avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%, vous pouvez prétendre aux aides spécifiques du CAES Inserm sur présentation d'un justificatif de la Maison Départementale des Personnes Handicapées **mentionnant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%**.

- Une ½ part supplémentaire pour le calcul du quotient familial du CAES Inserm et des taux de subvention.
- Le déplafonnement du montant annuel de subvention.
- La conservation du statut d'ayant-droit pour les enfants en situation de handicap ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% sans limite d'âge tant qu'ils sont à charge fiscalement de l'ouvrant droit.
- Secteur Jeunesse : des subventions a posteriori au taux majoré 20-70% pour les colonies.
- Secteur Vacances : des subventions a posteriori pour des séjours avec les organismes non agréés par le CAES, avec l'application du plafond journalier et pour les séjours proposés sur le catalogue Vacances (proposition CAES) des subventions sans plafond journalier.
- l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) est dorénavant sur la liste des organismes agréés pour les subventions a posteriori du secteur Vacances.
- Secteur Solidarité : le prêt-solidarité (taux 0 %) pourra atteindre un montant de 5 000 € avec un remboursement sur 72 mois, pour l'achat de matériel ou les aménagements spécifiques liés au handicap.

**A savoir :** si une activité proposée par un des secteurs du CAES vous intéresse et que vous hésitez à vous inscrire en raison du handicap, rapprochez-vous du CAES qui fera son possible pour vous proposer et apporter des solutions pour vous permettre d'y participer dans les meilleures conditions. De plus, en cas de nécessité une personne extérieure peut vous accompagner lors de votre activité ou séjour.



**Renseignements et inscriptions**  
auprès de Sylvie Dupuy ☎ 01 82 53 34 40  
✉ [sylvie.dupuy@inserm.fr](mailto:sylvie.dupuy@inserm.fr)